

*Pouvoir d'emprunt—Loi*

**M. Andre:** Manifestement, certains députés libéraux sont en désaccord avec le député de Gloucester lorsqu'il dit que le gouvernement devrait empiéter davantage sur le secteur privé.

**Une voix:** C'est avec vous que nous ne sommes pas d'accord.

**M. Andre:** Dans une large mesure, bien sûr, on retrouve ce même langage dans le discours du trône. Pourtant, moins de trente jours plus tard, on nationalisait une société aérienne et une société pétrolière.

**Des voix:** Bravo!

**M. Andre:** Monsieur l'Orateur, quelle personne raisonnable croirait un seul mot de ce que disent les membres de ce groupe?

**Des voix:** Bravo!

**M. Dinsdale:** Les Canadiens n'en croient rien.

**M. Andre:** Le débat porte sur les dépenses du gouvernement et sur les dettes du gouvernement. Et c'est là-dessus que mes observations porteront, mais le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Martin) a fait certaines observations sur Petro-Canada auxquelles je dois répondre. Il a dit en particulier que le gouvernement avait besoin de Petro-Canada pour avoir la mainmise sur une importante part de l'industrie pétrolière. Voilà ce qu'il a dit.

**M. Martin:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'ignore quelle sera votre décision dans cette affaire. Il me semble que le député de Calgary-Centre a affirmé que j'avais fait des déclarations précises et catégoriques. Je veux seulement dire que ce n'est pas là ce que j'ai dit. Je pourrais lui demander de retirer ces paroles jusqu'à ce qu'il ait lu le compte rendu.

**M. Andre:** Monsieur l'Orateur, j'ai bel et bien entendu le secrétaire parlementaire du ministre des Finances et le député de Gloucester dire que Petro-Canada permet au gouvernement de contrôler une partie importante de l'industrie pétrolière. Il est impossible de mesurer les mouvements sismiques, de forer un puits, d'installer des pompes, de construire un pipe-line ou une raffinerie, bref, il est impossible de faire quoi que ce soit sans l'autorisation du gouvernement. Il y a les centaines d'employés du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, diverses mesures législatives et une certaine forme de persuasion morale qui exercent de très fortes pressions sur l'industrie pétrolière. Il y a l'Office nationale de l'énergie qui, par le truchement de plusieurs centaines d'employés, délivre des permis pour pratiquement tous les aspects de l'exploitation pétrolière et gazière. Il s'agit donc d'un des secteurs les plus réglementés de l'économie.

**Une voix:** Il faut dire que les compagnies ne paient pas d'impôts.

**M. Andre:** Ce que le gouvernement avoue, c'est que ces centaines de fonctionnaires n'arrivent pas à surveiller les compagnies. Pour avoir la main haute sur ce secteur, le gouvernement devra se l'approprier. Il pourrait au moins se débarrasser de tous ces gens inutiles s'il s'engage dans cette voie. Si ces fonctionnaires ne font pas leur travail de surveillance, qu'il s'en défasse! Pourquoi les deux?

**Une voix:** C'est un argument valable.

[M. Andre.]

**M. Andre:** Pourquoi dès lors ne pas imiter le Mexique qui a nationalisé son industrie pétrolière? De toute évidence, le gouvernement ignore tout de ce qui s'est passé au Mexique. Dans les années 30, quand l'industrie du Mexique était la propriété de capitaux privés, ce pays était le deuxième plus grand producteur de pétrole au monde. C'était le plus important exportateur de pétrole au monde, et de loin. Le gouvernement mexicain a nationalisé cette industrie et le Mexique est devenu un importateur net de pétrole pendant les 40 années qui ont suivi, et la société pétrolière nationalisée est devenue un importateur net d'énergie au lieu d'être comme auparavant le plus important exportateur du monde, au grand détriment de la population du Mexique qui a perdu ainsi des marchés, des revenus et des emplois.

On doit replacer ces événements dans le contexte de la structure géologique du Mexique. On y trouve une des formations géologiques les plus intéressantes au monde du point de vue des gisements de gaz et de pétrole; l'Arabie Saoudite est le seul pays à le surpasser dans ce domaine. Cette société pétrolière d'État a donc transformé ce pays qui était l'exportateur de pétrole le plus important en un importateur net. Et c'est ce que les députés d'en face veulent faire au Canada, et nous ne les laisserons pas faire. C'est ce que nous voulons leur dire.

Si les députés donnent des exemples, qu'ils soient au moins un peu plus prudents dans le choix de ceux que nous devrions nous efforcer de suivre. Si les députés veulent suivre un exemple, qu'ils suivent celui de la British Petroleum. C'est un bon exemple à suivre. Ce n'est pas là une société de la Couronne. Le gouvernement britannique détient des actions. Il ne la contrôle pas. La compagnie n'est pas un agent de Sa Majesté. Elle n'est pas un monopole. Elle ne fait pas l'objet d'une réglementation spéciale. Le gouvernement ne peut pas piger dans sa caisse et la Couronne britannique n'est pas responsable des dettes de la British Petroleum. S'il y a une société pétrolière nationale sur laquelle nous devons nous aligner, pour l'amour de Dieu que ce soit la BP. Ne copions pas la Pemex ni ne suivons ces autres exemples grotesques que les députés proposent à la Chambre sans n'en rien connaître.

Nous en arrivons ensuite à l'autre question—et je suis certain que le secrétaire parlementaire du ministre des Finances s'y intéressera, c'est-à-dire la méthode de financement de cette prise en charge. La méthode utilisée par Petro-Canada pour se porter acquéreur de la Pacific Petroleum consiste à vendre ce que l'on appelle une obligation à intérêt conditionnel. Une obligation à intérêt conditionnel est un moyen de se dérober à la loi de l'impôt. L'intérêt de cette obligation peut être considéré par les banques comme exempté d'impôt. C'est ce qui explique le 7 p. 100. La banque n'a pas à le considérer comme un revenu. On peut en reporter directement le montant à la dernière ligne comme un profit. Il n'est pas imposable. C'est un moyen de se soustraire à la loi de l'impôt dont les banques ont énormément profité, et on ne peut les en blâmer.

● (2112)

Il ressort donc que les banques canadiennes paient maintenant 30 p. 100 d'intérêt et non pas 50 p. 100 comme elles le devraient parce qu'une bonne part de leur revenu provient de cette échappatoire, c'est-à-dire ces obligations non garanties et ces prétendus dépôts à terme. C'est ainsi qu'au cours de cette petite opération de Pétro-Canada avec les banques, le trésor perd 84 millions de dollars par année en recettes fiscales. C'est